

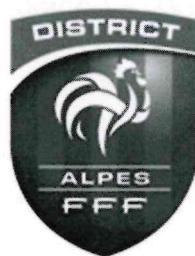
Le samedi 29 novembre 2025

---

## ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER



## COMPTE RENDU



Assistant :

Clubs présents ou représentés :

US VEYNES - SISTERON FC - AS FORCALQUIER - SC VINON - CA DIGNE - ORAISON SP - LARAGNE S - AS EMBRUN - FC VOLONNE - BARCELONNETTE - ST CREPIN ES - FC LE BRUSQUET - USCA PEIPIN - FC MISON - LA ROCHE S - CO ST MARTIN - US AIGLUN - AS DAUPHIN - A.F. CHAMPSAUR VALGAUDEMAR - UNION SPORTIVE MOYENNE DURANCE - L'AVANCE FC - FUTSAL DIGNOIS - ASF TALLARD - ACADEMIE SPORTIVE DES ALPES - GAP FOOT 05 - CHORGES OLYMPIQUE - FC MALIJAI AFC STE TULLE PIERREVERT - MVR - US VIVO 04 - FC CERESTE REILLANNE

Clubs absents :

ES RIBIERS – AS VALENSOLE GREOUX – EP MANOSQUE – O. BRIANCON SERRE CHEVALIER – ES BANON – FC LA SAULCE – L'ARGENTIERE SPORTS – AS ST ANDRE CASTELLANNE

Membres du Comité de Direction :

MM. Patrick BEL ABBES, Président ; Thierry BALLAND, Secrétaire Général ; Nadine MARGARIT, Sophie CHARRUET, Sophie SIBON, Patrick GRECO, Jean-Maurice VALET, Joël GRISONI, Julien MARTELLINI, Mehdi AABID, Saddik AIT AYAH, Guillaume DOMINICI

Personnalités :

Mme Isabelle MORINEAUD, Conseillère Départementale 04

Mme Elodie JOURDAN, Déléguée aux Sports, Ville de Sisteron

Mr Serge DELAYE, Président du CDOS 04

Mr Vincent CASERTA, Secrétaire Général de la Ligue Méditerranée de Football

Mr Jean THUNIN, Président du FC SISTERON

Participant :

Mme Sylvie POIGNET-TESTU, Directrice

Mmes Fabienne YAGOUBI et Nadège OLIVIER, Secrétaires

Mr Laurent ABRACHY, CTD DAP

Mr Rémi SOLLARI, apprenti juriste

Mr Maxime BOUSSIOUT, apprenti BMF

Mr Thomas GALVEZ, apprenti Chargé de Développement Foot en Marchant

Mme Lisa PAULEAU, future CTD DAP

Contrôle des pouvoirs, appel des délégués

La séance est ouverte à 10h par Mr Thierry BALLAND, Secrétaire Général du District des Alpes qui souhaite la bienvenue à tous les présents : « Bonjour à toutes et à tous merci pour votre présence.

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Mesdames, Messieurs, les représentants des clubs,

Monsieur le Président et les membres du Comité de Direction du District des Alpes

Mesdames, Messieurs les Élus et représentant des différentes collectivités,

Au nom du District des Alpes, nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée d'Hiver du 29 novembre 2025.

Nous passons à l'appel des délégués. Comme vous avez tous émargé, je vous propose de nous dispenser de l'appel nominal et je vais vous donner les chiffres du quorum.

Le pourcentage de délégués présents est de 82.42 %, ce qui représente 136 voix sur 165 et 31 des clubs présents sur 40. Le quorum est donc atteint.

Je déclare donc ouverte cette Assemblée Générale du District des Alpes de football.



Avant de commencer les différents points à l'ordre du jour, je vous propose de rendre hommage à toutes celles et ceux qui nous ont quittés lors de cette saison et je vous invite donc à observer, ensemble, un moment de recueillement.

Je vous remercie pour eux.

Aujourd'hui nous allons utiliser Les boîtiers électroniques et nous vous proposons, dans un premier temps, vérifier que vos connexions fonctionnent bien et pour le vérifier, nous allons procéder à un vote test.

Il vous suffit pour cela de répondre à la question suivante :

Qui de l'OM ou de Toulouse, remportera le match de ce soir ?

Choisissez 1 pour l'OM ou 2 pour Toulouse.

Réponse	Pourcentage
1/Oui	87.5 %
2/Non	12.5 %
Participants enregistrés	31
Votes reçus	24

Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à notre Président, Patrick BEL ABBES ».

### **Allocution du Président**

« Madame Isabelle MORENAUD, Chère Isabelle, Conseillère Départementale

Madame Elodie Jourdan, Chère Elodie, Adjointe au sport de la ville de Sisteron,

Monsieur Jean Thunin, cher Jean, Président Du club de Sisteron

Monsieur Serge DELAYE, Cher Serge, Président du CDOS 04,

M Vincent CASERTA, Secrétaire Général de la LMF,

Messieurs les Présidents des clubs ou leurs représentants,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Au nom du district des Alpes, nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée générale d'hiver du 29 Novembre 2025.

Avant toute chose, permettez-moi d'exprimer une pensée émue à la mémoire de Mohamed MEGEDMI, dit MAMI, qui nous a quittés à la suite d'une longue maladie. Plus de trente années d'amitié nous unissaient ; j'adresse mes pensées les plus sincères à sa famille et à ses proches. Je souhaite ensuite saluer le dévouement exemplaire de chacune et chacun d'entre vous. Votre engagement quotidien fait du District des Alpes une institution profondément humaine et engagée. Je vous en remercie très chaleureusement.

Je tiens également à remercier la ville de Sisteron ainsi que le club pour leur accueil dans cette salle Daniel Maffren. Au cours de cette assemblée, une modification du texte relatif au futsal vous sera présentée, et notre trésorier reviendra sur le bilan de la saison écoulée.

Pour la première fois, ce bilan a été certifié par un commissaire aux comptes : le cabinet AJC Audit, représenté aujourd'hui par Madame Isabelle CANDAELE. Ce contrôle externe deviendra désormais systématique chaque année.

Permettez-moi à présent de revenir sur les faits marquants de la saison écoulée.

La saison 2024-2025 a été caractérisée par une forte progression du nombre de licenciés, nous permettant de franchir la barre symbolique des 7 000. Il s'agissait d'une évolution significative par rapport aux saisons précédentes. Toutefois, à ce jour, nous constatons une baisse notable du

nombre de licenciés (-500, soit 9 %), essentiellement dans le football éducatif. Cette tendance touche l'ensemble des territoires. Nous espérons néanmoins qu'elle sera atténuée en fin de saison. Parmi les premières causes identifiées figure la suppression du Pass' Sport pour les 6-13 ans, celui-ci n'étant désormais maintenu que pour les 14-18 ans à hauteur de 70 euros.

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est avant tout parce que nous partageons une passion commune : le football. Un sport qui ne peut pleinement s'épanouir que dans le respect, le fair-play et l'engagement collectif. Pourtant, depuis plusieurs saisons, notre district fait face à une recrudescence d'incivilités : insultes, contestations excessives, comportements agressifs en bord de terrain... Ces actes, parfois isolés mais trop souvent répétés, abîment l'image de notre football et découragent les bénévoles, les arbitres, et parfois même les jeunes licenciés.

Nous ne pouvons pas laisser cette tendance s'installer.

Il est de notre responsabilité, à tous, de réaffirmer clairement que ces comportements n'ont pas leur place sur nos terrains ni autour. Les clubs doivent continuer à jouer un rôle éducatif essentiel ; les éducateurs, à montrer l'exemple ; les parents, à soutenir sans pression ni débordements ; et les joueurs, à défendre leurs couleurs avec passion mais toujours dans le respect.

Le District, de son côté, renforcera l'accompagnement des clubs, développera des actions de sensibilisation et n'hésitera pas à sanctionner lorsque cela est nécessaire. Mais au-delà des mesures, c'est un état d'esprit que nous devons porter collectivement : celui d'un football alpin exemplaire, serein et accueillant.

Ensemble, faisons en sorte que chaque match soit une fête, que chaque terrain soit un lieu d'apprentissage, et que le respect soit la valeur qui nous rassemble.

Des nouvelles encourageantes sont à souligner : de nombreux terrains ont été rénovés ou verront prochainement le jour à Briançon, L'Argentière, Gap, Tallard, Aiglun, Riez, Forcalquier... Ces infrastructures sont le résultat direct de votre investissement et de votre détermination. Je tiens à vous en féliciter chaleureusement.

Comme chaque année, nous sommes allés à votre rencontre dans vos clubs, car la proximité avec le terrain demeure essentielle. Les réunions de secteur d'octobre nous ont conduits à L'Argentière, Chorges, Peipin et Reillanne. Nous serons de retour en avril 2026.

La saison a également été marquée par le départ, en août, de Fabien MERCADAL, que je salue pour sa présence parmi nous ce matin. Un membre de la DTN n'a pas souhaité le retenir pour le poste de sélectionneur des U18. Je dirai simplement : tant pis pour eux.

Après une première phase de recrutement infructueuse, nous avons décidé, en concertation avec la DTN et le DTR, Nico Dubois – que je remercie pour sa bienveillance envers notre District – de positionner Laurent ABRACHY en formation DES dès la saison prochaine. S'il réussit son examen d'entrée, et nous ne doutons nullement de ses capacités, il deviendra notre futur Conseiller technique PPF.

À compter du 1er décembre, nous accueillerons également Lisa PAULEAU, nouvelle conseillère technique DAP. Originaire du Vaucluse, elle s'installe dans notre département afin d'être au plus près des clubs. Ce choix n'est en aucun cas un choix par défaut : elle était la meilleure candidate ! Je lui souhaite la bienvenue, et elle se présentera d'ailleurs à vous tout à l'heure.

Quatre nouveaux collaborateurs ont déjà rejoint le district :

- Rémi SOLLARI, apprenti juriste, succède à Alexis CHUETTE, qui a brillamment obtenu son Master II en droit du sport avec la note de 14. Bonne nouvelle : Alexis nous accompagne désormais comme instructeur disciplinaire.
- Mathis BUISSOU, apprenti BMF depuis fin août, que vous avez déjà rencontré sur les plateaux et les CPS.

• Thomas GALVEZ, apprenti agent de développement, chargé notamment du football en marchant. Ce poste, financé à 100 % par AG2R dans le cadre d'un appel à projets remporté par la Fédération Française de Football en marchant, l'amènera à venir vous rencontrer pour échanger sur cette pratique en plein essor.

• Rémi DELMOTTE, conseiller technique départemental en arbitrage à mi-temps, financé par la FFF à hauteur de 10 500 euros par an. Il aura pour missions le recrutement, le suivi et la fidélisation de nos arbitres. Il vous sollicitera également afin d'identifier, ensemble, de futurs candidats.

Je souhaite par ailleurs remercier nos autres salariées : Sylvie, Fabienne, Nadège et Sandrine, pour leur engagement constant. Un district qui progresse sportivement. Jamais le football alpin n'a compté autant d'équipes évoluant au niveau Ligue. Cette saison, sept clubs seniors y sont représentés : Manosque, Gap, Digne, l'USMD, Vinon, ainsi que MVR en R1 futsal et en R1 futsal féminine.

Chez les jeunes, plusieurs équipes évoluent également au niveau Ligue, ce qui constitue une réussite majeure pour un district rural tel que le nôtre.

En conclusion, mes chers collègues, je demeure convaincu que l'avenir du football dans les Alpes évolue dans la bonne direction. En nous appuyant sur nos valeurs communes, sur notre passion et sur notre détermination, nous continuerons, ensemble, à faire progresser notre district.

Je vous remercie pour votre attention, pour votre engagement et pour tout ce que vous accomplissez, chaque jour, pour le football alpin.

Je vous souhaite une excellente assemblée générale ».

#### Mise à l'honneur de Fabien MERCADAL

Le Président du District appelle Fabien MERCADAL pour lui remettre un cadeau : « tu sais que je ne me suis toujours pas remis au ton départ. Je t'avais promis quelque chose, voici un petit souvenir, un vrai maillot du club de Bastia à ton nom. C'est pour te dire merci pour les 2 années que tu as passées avec nous. Je sais que l'on te reverra de temps en temps sur notre territoire ».

Fabien prend la parole : « J'ai passé 2 belles années avec vous et j'ai tenté de faire de mon mieux, je pense qu'il y a une belle équipe qui arrive. Je me suis rendu compte quand même que je suis plus heureux, et je pense plus compétent dans la vie d'un club. Parce qu'un conseiller technique c'est particulier, il y a des garçons ou des filles qui sont beaucoup plus aptes que moi à défendre le territoire. Un grand merci. J'ai vraiment pris beaucoup de plaisir à travailler avec vous. Un grand merci pour ce que vous faites pour le football alpin. Un grand merci et à très bientôt ».

#### Interventions des personnalités :

Thierry BALLAND, remercie encore Fabien et passe la parole aux invités qui nous font l'honneur et le plaisir d'être parmi nous.

Isabelle MORINEAUD, Conseillère Départementale, département 04 : « Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord je voudrais vous remercier de m'avoir invité à votre Assemblée Générale. Je remercie tous les bénévoles qui sont présents dans la salle. Sans les bénévoles rien ne serait fait. Dans une association, s'il n'y a pas de bénévole elle ne fonctionne pas. Les bénévoles sont vraiment indispensables à la société. Je voudrais vous remercier très, très sincèrement parce que rien ne se fait sans les bénévoles. J'ai un petit regret : c'est le manque de femmes dans le football. Je l'ai déjà dit à Patrick, la féminisation n'est encore pas là. Je pense que tous les problèmes qu'il y a, seront résolus quand il y aura plus de femmes. J'en suis persuadée. Je voulais vous féliciter aussi pour vos actions contre la violence, pour le sport inclusif, parce que c'est un sujet qui me

tient particulièrement à cœur. Au niveau des clubs, il y a beaucoup de choses qui sont faites, dans le district aussi, franchement, bravo ! Votre district marche très bien. Il y a effectivement quelquefois des actes de violence mais je sais que vous faites tout ce qu'il faut pour que cela baisse. Idem au niveau des clubs, mais j'aimerais un peu plus de dirigeantes. Merci beaucoup ».

Élodie JOURDAN, déléguée aux sports de la ville de Sisteron : « Bonjour à tous, je tenais à excuser tout d'abord Monsieur le Maire Daniel SPAGNOU qui ne peut pas être présent aujourd'hui avec vous. Moi aussi, je tenais à vous féliciter. Toute l'équipe du district aussi parce que nous travaillons en étroite collaboration, les secrétaires et le service des sports. Il y a une très bonne entente entre la municipalité et le District des Alpes. J'espère que la nouvelle équipe municipale pourra continuer à travailler avec vous dans les meilleures conditions possibles. Je laisserai à l'issue du mois de mars un petit mot à votre sujet comme quoi tout se passe bien, on ne sait jamais. Et pourquoi pas un beau projet de délocalisation du District. C'est très important pour la commune d'avoir le District, ici à Sisteron. C'est quand même assez centré et on a de belles structures. Vous parlez tout à l'heure de terrains synthétiques ? Il va falloir pas mal de subventions pour remettre à jour les synthétiques que nous avons créé il y a une dizaine d'années parce que toutes les billes maintenant, ne sont plus aux normes. Il va falloir aider les collectivités à réaménager. Nous sommes 2 femmes élues aux sports aujourd'hui et je suis contente qu'une dame rejoigne l'équipe technique du District : bienvenue Madame, merci à bientôt.

Jean THUNIN, Président du FC SISTERON prend la parole à son tour : « Je suis très fier de vous voir aussi nombreux aujourd'hui. On n'est que des amis, on se retrouve le dimanche, il peut se passer beaucoup de choses sur un terrain, mais vous savez qu'on se retrouve volontiers. Il faut travailler sur le futur avec les futurs élus qui nous aideront autant que ceux qui nous ont aidés maintenant. A Sisteron, si on avance au football c'est grâce à la mairie. Nous avons une pelouse qui est entretenue par un éducateur du club. L'hiver on ne joue pas dessus, on la protège. On a un synthétique qui est super bien, comme le dit Élodie mais il va falloir enlever les billes noires. Je suis fier de contribuer à développer le football, surtout chez les jeunes, parce que nous avons dans le district de très bons jeunes dans tous les clubs. Je vous dis un truc, battez-vous ».

Monsieur Vincent CASERTA, Secrétaire Général de la Ligue Méditerranée : « Bonjour à tous. C'est toujours un plaisir particulier pour moi de venir à votre Assemblée Générale parce que mes attaches familiales sont très proches de Sisteron : à Laragne. Ma maman est originaire de ce village. C'est pour moi toujours un plaisir de venir ici. Le District des Alpes occupe une place particulière dans la Ligue Méditerranée. C'est un territoire d'innovation, un territoire à dimension humaine. Je tiens aussi à saluer l'engagement de chacun d'entre vous et l'équipe de Patrick BEL ABBES dans un contexte qui n'est pas toujours simple, l'actualité ne cesse de le démontrer. Vous accueillez les jeunes chaque semaine, vous les accombez, vous leur transmettez des règles, vous leur offrez un cadre, une famille, un avenir, cela n'a pas de prix. Avant d'entrer dans le vif du sujet de votre Assemblée Générale avec non seulement les rapports financiers et les modifications de texte, je souhaite attirer votre attention sur 3 points. Le premier concerne le projet club qui vous permet de structurer votre activité autour d'un projet adapté avec du sens et de des enjeux spécifiques, lequel sera valorisé par un label. Les clubs qui accomplissent cette structuration, c'est une évolution majeure pour eux.

Le 2<sup>ème</sup> point c'est la valorisation des compétitions. Nous avons récemment signé un tout nouveau partenariat XXL avec MyCoach et Pixelot, avec non seulement la fourniture de caméras à nos clubs mais aussi la mise à disposition d'un environnement de travail global, de la captation à l'analyse en passant par la production de contenus.

Enfin nous sommes fiers et heureux d'officialiser notre partenariat avec ESCATES, société d'études, de conception, coordination et réalisation de projets de rénovation énergétique pour les trois prochaines saisons avec la RI Féminine.

Le 3<sup>ème</sup> point concerne la collaboration efficace et amicale que nous renforçons au fil des mois avec les districts dont les présidents sont membres du bureau de la Ligue leurs voix sont prépondérantes et précieuses dans le processus du football méditerranéen. Je vous souhaite une bonne assemblée à toutes et à tous ».

Serge DELAYE Président du CDOS 04 et qui représente aujourd'hui le CDOS 05 : « Bonjour à toutes et à tous, je tiens à vous dire tout le plaisir que j'ai à partager un moment avec vous, c'est toujours une occasion pour le Comité Départemental Olympique et Sportif de mieux connaître votre fonctionnement, vos problématiques ; nous essayons de vous accompagner au mieux. J'excuse Christian FAYOLET qui est retenu par des obligations.

Je veux évoquer avec vous le financement du volet du sport. Vous savez que l'on est dans une période de politique instable avec un ministère des Sports qui a été un petit peu malmené en 2025 et qui risque de l'être encore plus en 2026. Notre Présidente du Comité National Olympique et Sportif et très attentive aux budgets du sport, au budget de l'ANS et sur le dispositif pass'sport afin que notre jeunesse pratique une activité physique et sportive. Elle tient également aussi beaucoup à aider les municipalités car les communes sont un acteur important de soutien pour les clubs aussi bien financier que par les infrastructures qui sont mises à disposition. Il y a des terrains de foot qui ont besoin de restauration, d'entretien pour permettre de pratiquer votre sport dans les meilleures conditions, mais c'est un investissement important pour les communes, donc là aussi les budgets de l'ANS viennent aider à la construction par exemple des terrains synthétiques. Notre département en a un petit peu bénéficié, c'est pas mal pour un petit département. On a eu pas mal d'apports financiers qui ont été intéressants, il faut qu'on s'attache à aller dans ce sens-là car c'est très important pour vous de pouvoir pratiquer dans de bonnes conditions et pouvoir développer votre activité.

Au niveau du CDOS, juste pour vous dire que l'on est toujours en relation avec les instances départementales que ce soit le Conseil Départemental, les communes, le SDJES pour essayer de faire au mieux, pour que notre département rural ne soit pas oublié, et au niveau régional c'est pareil. On est là aussi pour vous accompagner. Vous avez une fédération qui est très structurée, qui vous accompagne très bien jusqu'au niveau local mais en complément on peut aussi vous soutenir dans des actions ou mutualiser une action. Nous avons des outils si vous le souhaitez de comptabilité, des groupements d'employeurs pour gérer les emplois. Être dirigeant maintenant c'est comme diriger une petite entreprise avec plein de contraintes, des responsabilités qui sont importantes et je tiens à vous remercier pour votre engagement, pour le bénévolat et la passion que vous avez tous les jours à faire pratiquer, évoluer le sport, vous allez sur des actions d'inclusion, sur des actions de sport santé. Il y a la pratique sportive mais il y a aussi tous les liens sociaux qui contribuent au bien-être de notre société. Merci pour tout ce que vous nous faites ».

Cyril ROUVIER représentant le SDJES 04 : « Bonjour à tous, je viens vous présenter le service départemental à la jeunesse et à l'engagement et aux sports du département 04 où j'ai pris mes nouvelles fonctions au niveau du département. Je souhaite saluer l'engagement quotidien du district, ses dirigeants, ses éducateurs, l'ensemble de ses bénévoles. Le territoire je le connais bien, notamment les clubs et le district. Il y a quelques points sur lesquels je voudrais attirer votre attention parce qu'effectivement il y a une diminution des aides. Il y a encore quelques dispositifs en place.

1<sup>er</sup> point : concernant la protection des licenciés avec l'application du nouveau décret du 16 mai 2025 vous avez obligations d'afficher les deux affiches qui vous ont été remise à l'entrée. C'est un dispositif qui est prévu pour informer, accompagner toutes les personnes, libérer la parole aussi. C'est un affichage qui est dédié aux signalements pour les victimes, c'est quand même un outil de protection avec des numéros pour que les personnes puissent appeler. Je vous invite donc à vérifier dans vos structures, dans vos clubs qui sont aussi la propriété des communes de bien mettre à disposition ces affiches.

le 2e point c'est l'organisation des stages sportifs auprès des mineurs, ma collègue est chargée d'accompagner les associations sportives dans l'organisation de ces stages et séjours. Il va y avoir une formation qui va être organisée conjointement avec le CDOS 04 et CDOS 05, vous avez reçu un lien pour vous inscrire, le SDJES se tient à votre disposition pour vous accompagner, pour répondre à toutes vos interrogations

le 3e point ça a été évoqué tout à l'heure, c'est la baisse des subventions. Sur la campagne ANS on n'a pas de visibilité. Sur les équipements, les enveloppes baissent effectivement. Je suis chargée de cette enveloppe équipement mais je gère aussi une autre enveloppe qui peut être intéressante pour les clubs, c'est la professionnalisation, c'est l'emploi. J'ai quelques clubs pour lesquels on a financé un emploi, ça peut structurer votre association, c'est important d'avoir un salarié quand on sait toutes les exigences qu'il y a. Je connais bien le football, c'est un superbe sport mais qui demande de plus en plus d'exigences d'un point de vue technique et d'un point de vue tactique, d'un point de vue de la protection comme je l'ai évoqué tout à l'heure.

Un autre point, c'est sur l'axe sport santé. Il y a une plateforme internet MON SPORT SANTE PACA qui permet de rendre visible le travail que vous effectuez. Il y a un axe sur le football en marchant qui peut rentrer dans le dispositif et qui pourra donner une visibilité et mettre en avant votre savoir-faire.

Le dernier point financier, c'est la campagne FDVA qui débutera le 12 décembre et se clôturera le 12 février. On recensera vos dossiers, ils seront passés en commission. Je me tiens à votre disposition, si vous avez des questions je reste présent sur l'assemblée générale et pour conclure je souhaite affirmer que l'état à travers le SDJES est pleinement engagé à vos côtés et vous accompagne tout au long de la saison, merci à tous. »

Thierry Balland remercie encore les personnalités et propose de valider le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 28 juin 2025 :

Réponse	Pourcentage
1/Oui	96.6 %
2/Non	3.4 %
Participants enregistrés	31
Votes reçus	29

Le PV de l'Assemblée Générale est adopté. Merci beaucoup, je vais laisser la parole maintenant à Chloé du Cabinet A2A qui va nous présenter le bilan financier de la saison 2024/2025 ».

### **Présentation des comptes**

Bonjour à Tous, Tout d'abord je m'excuse de n'avoir pu être parmi vous ce jour, pour un petit souci de santé, soyez certains de mon engagement auprès de Patrick, Sylvie et toute l'équipe comme au premier jour dans ce mandat de trésorier que vous m'avez confié ! Voici les grandes lignes du compte de résultat 2025 que vous avez reçus en préalable à cette assemblée :

- La partie appelée Ventes pour 143 202 Euros concerne l'ensemble des recettes courantes de la saison (Ristournes sur licences, Amendes, Cotisations et Avis de démission). Le total a augmenté de 2 % environ par rapport à la saison précédente, soit une relative stabilité. Les amendes représentent environ 60 % de ce montant, le reste étant constitué principalement par les ristournes sur licences puis en moindre proportion les avis de démissions et cotisations.

- Les subventionnements ont été stables, à 144 310 Euros contre environ 145 600 Euros l'année dernière, toutes les subventions ayant été maintenues (Sauf une baisse de 23 % de celle du Conseil

Général 04 et de 6% de celle du département 05, cela étant compensé par une hausse de 10 % des subventions FFF)

- Toujours dans les produits, on retrouve ensuite dans les Autres produits à 85 057 Euros (là aussi très stable, avec 1.3 % de baisse seulement), les engagements aux compétitions, les redevances compétitions, les indemnités de pré formation, les participations des clubs, les dons des bénévoles et enfin le sponsoring). Chacun de ces postes pèse entre 10 000 et 18 000 Euros sur le budget de produits total.

- Concernant les charges, La plus importante est constituée par les charges de personnel, qui représentent 207 902 Euros, soit environ 6 % de moins que la saison précédente, et nous continuerons à être vigilants sur le poids de ce poste sur le budget global.

- Les achats d'équipements et objets promotionnels ont représenté environ 12 000 Euros, exactement comme la saison précédente

- Les frais de fonctionnement ont été en baisse de 16 %, soit un peu plus de 30 000 Euros de moins, mais cela s'explique par le poids de l'organisation, sur la saison dernière, des 40 ans du district, ce qui signifie qu'en faisant abstraction de cela, ils sont relativement stables. Les postes les plus importants des frais de fonctionnement sont les frais de déplacements, qui ont augmenté de 13 % cette année à environ 52 000 Euros, les frais de personnel détaché à 24 330 Euros (mais compensé dans les subventions), et les cotisations pour licences de 9 800 Euros. Globalement, le résultat dégagé sur les charges et produits de l'exercice est une perte de 7 705 Euros, ce qui nous obligera à redoubler encore d'efforts sur la saison prochaine pour un retour à l'équilibre. Cependant, la trésorerie du District reste sereine et pérenne. Je vous remercie à tous pour votre attention

## BILAN ACTIF

ACTIF	Brut	Exercice N 30/06/2025 12		Exercice N-1 30/06/2024 12		Ecart N / N-1	
		Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	<b>Immobilisations financières (I)</b>						
	Participations et Crédances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres						
	<b>Total I</b>	381 666	295 221	86 446	61 040	25 406	41.62
	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Crédances (II)</b>						
	Crédances clients, usagers et comptes rattachés						
	Crédances reçues par legs ou donations						
	Autres	97 226	11 341	85 885	125 341	39 456	31.48
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	Disponibilités	335 168		335 168	336 707	1 539	0.46
	Charges constatées d'avance (II)	3 718		3 718	3 819	101	2.64
	<b>Total II</b>	436 112	11 341	424 771	465 867	41 096	8.82
	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	817 778	306 562	511 217	526 907	15 690	2.98

Signé par David Luchard  
Le 13 nov. 2025

(II) Dont à moins d'un an  
(III) Dont à plus d'un an

PB  
Yves  
docteur des  
EXPERTS COMPTABLES

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	459 265	316 955	142 310	44,90
	Fonds propres complémentaires		36 600	36 600-	100,00-
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
PROVISIONS	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 705-	2 858	10 563-	369,63-
	Situation nette (sous total)	451 560	356 413	95 147	26,70
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	451 560	356 413	95 147	26,70
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
DETTE (1)	Provisions pour risques	24 003	126 855	102 852-	81,08-
	Provisions pour charges				
	Total III	24 003	126 855	102 852-	81,08-
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses		11 341	11 341-	100,00-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 812	177	2 635	N6
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	29 662	32 120	2 458-	7,65-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
DETTE (2)	Autres dettes	3 180		3 180	
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	35 654	43 638	7 985-	18,30-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	511 217	526 907	15 690-	2,98-

Signé par David Luchard  
Le 13 nov. 2025

(1) Dont à plus court  
Dont à moyen d'avenir  
(2) Dont concours bancaires courants et autres créditeurs de banques

35 654

## COMpte DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	<b>Ecart N / N-1</b>	
	Euros	%		
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 034	4 403	1 631	37.05
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Déficiences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	<b>6 034</b>	<b>4 403</b>	<b>1 631</b>	<b>37.05</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Déficiences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>				
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>6 034</b>	<b>4 403</b>	<b>1 631</b>	<b>37.05</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>12 015</b>	<b>7 120</b>	<b>19 136</b>	<b>-268.74-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	5 947	3 126	2 820	90.21
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	<b>5 947</b>	<b>3 126</b>	<b>2 820</b>	<b>90.21</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	937	7 389	6 452	87.32-
Sur opérations en capital	700		700	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	<b>1 637</b>	<b>7 389</b>	<b>5 752</b>	<b>-77.85-</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>4 310</b>	<b>4 263</b>	<b>8 572</b>	<b>201.11</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>392 004</b>	<b>442 957</b>	<b>50 953</b>	<b>-11.50-</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>399 709</b>	<b>440 099</b>	<b>40 390</b>	<b>-9.18-</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>7 705</b>	<b>2 858</b>	<b>10 563</b>	<b>-369.63-</b>

Signé par David Luchard  
Le 13 nov. 2025

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (i)</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature	2 332	610	1 723	282.61
Ventes de prestations de service	143 232	139 980	3 252	2.32
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	151 310	145 607	5 703	3.92
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	3 833	2 437	1 396	57.31
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	115	60 600	60 485-	99.81-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	79 201	86 194	6 993-	8.11-
<b>Total I</b>	<b>380 023</b>	<b>435 428</b>	<b>55 405-</b>	<b>12.72-</b>
<b>Charges d'exploitation (ii)</b>				
Achats de marchandises	12 177	12 141	36	0.30
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	161 109	185 853	24 744-	13.31-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 604	3 269	664-	20.33-
Salaires et traitements	166 518	176 377	9 859-	5.59-
Charges sociales	41 384	44 304	2 920-	6.59-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 269	10 738	3 530	32.88
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	12	28	17-	58.99-
<b>Total II</b>	<b>398 072</b>	<b>432 710</b>	<b>34 638-</b>	<b>8.00-</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>18 049-</b>	<b>2 717</b>	<b>20 767-</b>	<b>764.21-</b>
Signé par David Luchard Le 13 nov. 2025				

(i) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.

(ii) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.



dise\_Yves  
mGOMmwyig

## Présentation des comptes par le Commissaire aux Comptes

Isabelle CANDAELE du Cabinet AJC Audit : « bonjour à tous, j'ai été désignée par votre assemblée générale du mois de juin pour se conformer à vos statuts. Je n'ai pas l'habitude de faire la lecture exhaustive de mon rapport, d'abord parce que c'est un peu long et un peu technique et je pense que ça prendrait bien trop de temps, alors je vais faire un résumé. Nous sommes intervenus dans votre association pour contrôler les comptes, je tenais à remercier Chloé du cabinet A2A, mais

surtout Sylvie votre directrice et votre président qui ont été un peu sollicités, voire beaucoup pendant une semaine pour répondre à mes questions je les en remercie.

Je ne vais pas revenir sur le détail des comptes qui vous vous ont été présentés, je vais simplement vous indiquer qu'ils sont réguliers et sincères, ils donnent une image fidèle de l'activité de votre exercice et de la situation financière et patrimoniale de votre association. Je précise juste que nous avons fait un certain nombre de reclassements et de petites corrections pour une meilleure lisibilité et se conformer au nouveau règlement comptable des associations, avec comme principale modification la provision d'indemnité de départ à la retraite. Je vous invite à approuver les comptes juste après mon intervention et décider de l'affectation du résultat, je crois que dans votre association vous les mettez dans les fonds propres. J'ai une 2<sup>ème</sup> partie de mon rapport qui consiste à vous indiquer si existe une convention réglementée qui a été signé dans l'exercice. Qu'est-ce qu'une convention réglementée : c'est tout simplement si l'administrateur de votre association ou un membre de la direction à exercer une prestation ou a mis à disposition un bien qui était rémunéré. Ce n'est pas interdit mais il faut vous le signaler pour que vous l'approuviez, mais là il n'y a pas de convention réglementée et donc c'est un rapport de carence sur ce plan-là. Voilà j'ai terminé, je vous invite à approuver les comptes.

Il n'y a pas de questions, Mme CANDAELE propose le vote suivant : octroyez-vous le quitus au Comité Direction pour la saison 2024/2025, le vote est ouvert :

Réponse	Pourcentage
1/Oui	96.4 %
2/Non	3.6 %
Participants enregistrés	31
Votes reçus	28

Je vous remercie On va passer au vote pour l'affectation du résultat dans les fonds propres : taper 1 si vous êtes pour et 2 si vous êtes contre, non le vote est ouvert :

Réponse	Pourcentage
1/Oui	93.3 %
2/Non	6.7 %
Participants enregistrés	31
Votes reçus	30

Le Secrétaire Général, remercie les clubs pour leur confiance, le cabinet A2A et Mme la Commissaire aux Comptes.

### **Intervention des Commissions**

Thierry BALLAND appelle Joël GRISONI pour parler de RSO : « Messieurs, Mesdames, bonjour. On parle régulièrement de RSO. C'est quoi la RSO? La responsabilité sociétale des organisations. RSE c'est pour les entreprises.

Tout d'abord, il est essentiel de prendre conscience de l'importance de la RSO pour les générations à venir.

La Fédération Française de Football s'est totalement engagée sur cette démarche.

Elle a défini **quatre grandes priorités** :

1. **La lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination**
2. **Le développement de la citoyenneté, de l'inclusion et de l'insertion professionnelle**
3. **L'engagement environnemental**
4. **Le développement de la mixité et la féminisation**

Pour avancer ensemble sur ce sujet, il est nécessaire de commencer par réaliser un **état des lieux** des actions déjà mises en place.

Nous savons que de nombreux clubs ont déjà engagé des démarches en matière de RSO.

Vous allez donc recevoir un questionnaire Google Forms. Chaque club est invité à répondre par “oui” ou “non” à huit questions, afin de nous permettre de faire le point sur l'avancement de chacun en matière de RSO.

Ce questionnaire ne vous prendra que quelques secondes et nous permettra d'établir un état des lieux précis de l'engagement RSO au sein de notre District, afin de le transmettre ensuite à la Fédération et à la Ligue.

J'espère que chacun ici présent répondra rapidement à ce questionnaire.

Il n'y a ni bons ni mauvais élèves : l'objectif est simplement de progresser collectivement.

Questionnaire :

1. Dans votre buvette, utilisez-vous des Eco Cups ?
2. Avez-vous dans votre club des dirigeantes ou des féminines membres du bureau ?
3. Utilisez-vous des minibus ou favorisez-vous le covoiturage lors de vos déplacements du week-end ?
4. Avez-vous mis en place dans votre club des poubelles de tri (poubelles vertes, poubelles jaunes) ?
5. Avez-vous instauré une charte éthique contre toute forme de violence ou de discrimination ?
6. Votre stade est-il accessible aux personnes en situation de handicap ?
7. Avez-vous mis en place des actions visant à valoriser le bénévolat ?
8. Avez-vous installé des bacs de collecte pour les anciens équipements sportifs ?

Si vous avez des questions, Nadège et moi aurons le plaisir d'y répondre.

Merci de votre écoute ».

Nous allons passer maintenant à l'assemblée générale ordinaire pour vous poser des modifications de règlement et bien sûr vous demander votre approbation le Secrétaire général appelle Mehdi AABID pour les différentes présentations

### **Proposition de modifications des textes**

#### **Règlement de l'exclusion temporaire, le carton blanc**

Mehdi AABID explique les modifications apportées au texte : « le carton blanc il a été mis en place la saison dernière, on a commencé par la D1 et ça s'est très bien déroulé. Cette année nous avons décidé de le mettre en application sur toutes les catégories du football à 11. Le texte a déjà été approuvé la saison dernière et on a fait juste quelques petites modifications pour que ce soit bien plus explicite pour tout le monde, on a fait quelques rajouts et précisions.

##### **ARTICLE 6 – DECOMpte ET GESTION DU TEMPS**

Le décompte de la période d'exclusion débute à la reprise du jeu après la sortie du joueur. La durée de l'exclusion correspond à du temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu) **l'arbitre prolongera la durée de l'exclusion temporaire d'autant**  
*Le chronométrage est assuré par l'arbitre, avec si besoin, l'aide de l'arbitre assistant 1 et du délégué de la rencontre.*

##### **ARTICLE 7 – RETOUR DU JOUEUR SUR LE TERRAIN**

À l'issue des 10 minutes, le joueur peut revenir sur le terrain **après en avoir reçu l'autorisation de l'arbitre, il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu.**  
*Le retour s'effectue par la ligne de touche, à hauteur de la ligne médiane, sous le contrôle direct de l'arbitre, lors d'un arrêt de jeu.*

Le Président précise qu'il y a eu des prérogatives de la fédération

Monsieur Namane intervient et fait part d'un problème qu'il a eu sur un terrain avec un arbitre

Mehdi : Le texte apporte des précisions quant à l'application du carton blanc

Nous passons au vote

Réponse	Pourcentage
1/Oui	83.3 %
2/Non	16.7 %
Participants enregistrés	31
Votes reçus	30

#### Statut de l'Educateur

Mehdi AABIB présente les modifications apportées au statut de l'éducateur : « après réflexion sur le statut, vous avez pu voir qu'il y avait des demandes d'obligations au niveau des jeunes mais il n'y avait aucune sanction si les critères n'étaient pas respectés. Lors d'une réunion nous avons décidé avec la commission des jeunes et des clubs présents ce jour-là qu'il n'y aurait pas de sanction mais plutôt une valorisation avec des points sur la fin de saison.

#### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES EDUCATEURS**

Tous les entraîneurs principaux d'équipes engagées dans les catégories U13 à Seniors, y compris les catégories féminines et futsal, doivent être déclaré à travers Footclubs.

L'éducateur des équipes concernées (Championnat Séniors D1 et D2) par ce présent article doit être désigné avant le début des championnats par son club et doit participer à la réunion de début de saison. En cas d'absence à la réunion : voir dispositions financières de la saison en cours. En cas de remplacement provisoire de l'éducateur avant une rencontre, celui-ci devra être diplômé à minima du niveau exigé ~~présenter son diplôme aux officiels~~ et faire confirmer ~~dans les 5 jours~~ par le club son remplacement par messagerie officielle au secrétariat du District ~~pour être comptabilisé dans l'obligation des éducateurs~~. En cas de remplacement définitif, le club devra transmettre au District, le nom, prénom et le diplôme du remplaçant.

Note : La certification du CFF3 et l'attestation du module senior peuvent agir de manière rétroactive sur les matchs dirigés par l'entraîneur formé sur la saison en cours.

#### **ARTICLE 8 – OBLIGATION DIPLOME EQUIPE JEUNE**

~~Pas de sanction financière en cas de non-respect du diplôme requis pour les équipes de jeunes.~~

~~Dans un but, d'encouragement à la formation, les équipes de jeunes ayant un éducateur à minima du diplôme exigé ayant effectué au moins 70 % des matchs requis sur la saison sera doté d'un point de bonus, en fin de saison.~~

~~Pour les championnats à 2 phase, le point bonus sera doté à la fin de la 2 -ème phase. Le calcul de la présence sur 70% des matchs sera sur l'ensemble des 2 phases.~~

~~Les diplômes obtenus peuvent agir de manière rétroactive sur les matchs dirigés par l'entraîneur formé avant la fin de la saison.~~

Réponse	Pourcentage
1/Oui	92.9 %
2/Non	7.1 %
Participants enregistrés	31
Votes reçus	28

Les modifications sont adoptées ».

### **Proposition de création de texte**

#### **Règlement de la Coupe Futsal Senior M**

Mehdi AABID finit son intervention en proposant ce texte : « je précise que ce règlement, c'est comme pour les féminines, pour la promotion du football, la particularité c'est qu'elle est ouverte à tous les clubs inscrits au District des Alpes, un club qui n'est pas dans le championnat peut s'inscrire à la Coupe des Alpes Futsal en ayant bien sûr des licenciés Futsal elle est ouverte aux Seniors Futsal, Vétéran, U20, U19, U18 et U17 avec double surclassement.

Petite particularité aussi c'est que la commission futsal a décidé que le forfait dès le match aller sera forfait immédiat dans la coupe, et que la formule sera définie en match aller-retours ou matchs sec en fonction du nombre d'engagements.

Patrick BEL ABBEL prend la parole : « je profite de la présence du secrétaire général de la Méditerranée pour expliquer qu'on a eu beaucoup de défection à cause de la double licence, je proposerai au prochain CD de la ligue en janvier pour qu'on puisse modifier ce texte à la Ligue, et cela est possible car cela a été mis en place au niveau la compétition féminine futsal.

#### **PREAMBULE**

Le District des Alpes organise la Coupe des Alpes Futsal Senior G (ci-après dénommée "la Coupe futsal").

Droit de propriété du District des Alpes de Football (DAF) : Conformément aux dispositions de l'article L. 333-1 du Code du Sport, le DAF est propriétaire du droit d'exploitation des compétitions qu'elle organise. On entend notamment par droit d'exploitation, sans que cette liste soit limitative, les droits relatifs à la diffusion audiovisuelle des rencontres et ce quel que soit le support (télévision, téléphonie mobile, internet...). Dès lors, aucune exploitation des rencontres de compétitions officielles ne peut s'effectuer sans le consentement préalable et exprès du DAF.

#### **ARTICLE PREMIER – COMMISSION D'ORGANISATION**

L'organisation de la Coupe futsal est assurée par la Commission futsal du District des Alpes en conformité avec le présent règlement, le Règlement d'Administration Générale, le Règlement de la Ligue Méditerranée, et les Règlements Généraux de la F.F.F.

#### **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS**

La Coupe futsal est ouverte aux équipes des clubs affiliés au District des Alpes, disposant d'une section futsal déclarée, conformément à l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F., ayant adressé leur engagement dans cette épreuve.

Cette catégorie est ouverte aux licenciés suivants :

- Seniors Futsal
- Vétérans Futsal

- U20 Futsal
- U19 Futsal
- U18 Futsal
- U17 Futsal avec surclassement art 73.2

Les engagements doivent être saisis sur "Foot Clubs" conformément à l'article 18 du Règlement d'Administration Générale du District des Alpes.

#### **ARTICLE 3 – SYSTEME DE L'EPREUVE**

La Coupe futsal est régie par les lois du jeu Futsal édictées par la F.F.F.

Les rencontres sont établies par tirage au sort. L'organisation, le tirage au sort, les dates des rencontres et tous les détails afférents au bon fonctionnement de l'épreuve seront assurés par la commission de Futsal.

Les rencontres se déroulent selon un format d'élimination directe. Chaque tour se joue par des matchs "Sec" ou "Aller-Retour" selon nombre d'engagement.

En cas d'égalité des scores cumulés à l'issue des deux rencontres pour le format match "aller - retour", et à l'issue de la rencontre pour le format match "sec", les deux équipes se départagent sur une séance de tirs au but pour déterminer le vainqueur

Finale : en accord avec le comité directeur le lieu est désigné date et horaire. Remise de la coupe membre de la commission FUTSAL avec un membre du comité directeur dans la mesure de leur disponibilité.

En fonction du nombre d'équipes inscrits dans le championnat FUTSAL Seniors. Possibilité que des équipes participe à la coupe FUTSAL n'étant pas inscrits au championnat FUTSAL Seniors ; Gymnase homologué par la commission des terrains ou gymnase de repli homologué.

Selon le nombre de participants une coupe unique et une coupe réserve. Proposition de la commission de nommer la Coupe FUTSAL en souvenir de « MAMI MEGUEDMI » sur validation du comité directeur.

#### **ARTICLE 4 – DUREE DES RENCONTRES**

Un match dure 50 minutes, soit deux périodes de 25 minutes entre coupées d'une pause de 10 minutes.

Un temps-mort par équipe et par période est autorisé.

#### **ARTICLE 5 – REGLEMENTATION SPORTIVE**

Nombre de joueurs : 4 joueurs + 1 gardien

Si une équipe comporte moins de trois joueurs, le match ne peut commencer ou doit être arrêté.

L'équipe recevant doit fournir :

- Ballons quelle taille (4 circonférences entre 62 et 64 cm, poids entre 400g et 440g, pression entre 0.4 et 0.6 atmosphère 400-600g/cm<sup>2</sup>)
- Chasubles en cas de couleurs similaires
- Feuille de match officielle (papier ou FMI)

#### **ARTICLE 6 – REMPLACEMENTS**

5 remplaçants Maximum

Remplacements illimités

#### **ARTICLE 7 – HORAIRES**

Horaire et calendrier des rencontres : sous validation de la commission Futsal qui gère la Coupe

Les clubs transmettent la disponibilité du gymnase jour et horaire.

#### **ARTICLE 8 – ARBITRAGE**

Les rencontres sont arbitrées par des arbitres désignés par le District des Alpes.

En cas d'absence d'arbitre officiel, les deux clubs ont la possibilité de s'entendre sur un arbitre neutre.

Les officiels doivent adresser un rapport circonstancié d'incident au district dans un délai maximum de 48h après le match.

#### **ARTICLE 9 – FORFAITS ET RETARDS**

Le forfait entraînera élimination directe de la compétition

En cas de retard supérieur à 15 minutes, l'équipe visée doit être déclarée forfait par l'arbitre. L'arbitre établira son rapport et cela sera transmis à la CSR pour décision

Une équipe forfait sur un match aller n'est pas autorisée à jouer le retour et est directement éliminée de la compétition.

#### **ARTICLE 10 – RESERVES ET RECLAMATIONS**

Même règlement que le foot à 11

#### **ARTICLE 11 – FRAIS D'ARBITRAGE ET DEPLACEMENT**

1 cas : match sec, même règlement que la coupe à 11.

2 cas : match A/R chaque club recevant paye le match, le déplacement à leur frais.

#### **ARTICLE 12 – FEUILLE DE MATCH**

Les rencontres de Coupe futsal seront traitées sous feuille de match informatisée (FMI), sur la tablette électronique du club recevant, dans les conditions définies par les Règlements Généraux de la FFF.

Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les Officiels, une feuille de match papier doit être envoyée au secrétariat du District des Alpes de Football par le club recevant, dans le délai de 48 heures ouvrables après le match.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

#### **ARTICLE 13 – ENCADREMENT DES EQUIPES**

Pas de diplôme requis

#### **ARTICLE 14 – CAS NON PREVUS**

Les cas non prévus au présent règlement sont tranchés par la Commission d'organisation compétente. Ladite Commission statue selon l'équité sportive en l'absence de texte.

*Étant précisé que certaines modifications pourront être apportées au présent Règlement avant le début de la Coupe futsal.*

Le texte est soumis aux votes :

Réponse	Pourcentage
1/Oui	96.7 %
2/Non	3.3 %
Participants enregistrés	31
Votes reçus	30

Le texte est adopté.

Patrick annonce que la Coupe des Alpes futsal portera le nom de Mami qui nous a quitté il n'y a pas longtemps, Coupe Futsal Mami, cette proposition sera validée au prochain Comité Directeur du 15 décembre prochain.

### **Intervention des commissions**

Présentation de Rémi DELMOTTE, nouveau CTDA par un petit film, car il est absent ce jour.

Présentation de Thomas GALVEZ, chargé de développer le foot en marchant dans le District. Thomas présente la pratique par un diaporama.

Laurent ABRACHY qui fait un point sur la saison 2025/2026 en comparaison avec la saison 2024/2025, avec notamment une baisse significative des licences foot animation, féminines.

Puis il récapitule les offres de pratiques (U15 à 8, U15 Futsal, Séniors Futsal). Des dotations sont prévues pour toutes les équipes inscrites.

Concernant les labels, 4 clubs ont fait une demande en 2025/2026 : ASF TALLARD, MVR Futsal, AS DAUPHIN et ST CREPIN ES. 6 clubs sont labelisés et 8 labels sont décernés : FUTSAL MVR, Excellence GAP FOOT 05 et SISTERON FC, Espoir CA DIGNE, USMD, SC VINON et Filles GAP FOOT 05 et SISTERON FC. 4 clubs sont inscrits au Projet Club : ASF TALLARD, CHORGES 0, BARCELONNETTE FC, ORAISON SPORTS.

Il rappelle que les inscriptions à l'action « Toutes Foot » se feront jusqu'au 15/12/2025.

Laurent fait le point sur les CFI passés et à venir. 124 éducateurs ont été diplômés à ce jour, contre 134 en 2024/2025, 64 en 2023/2024.

Il enchaîne sur les détections et inter-districts U15G et U15F et affiche la liste des joueurs convoqués en CPR. CPS U15G 31 joueurs 5 dates ; U14G 34 joueurs 4 dates ; U13G 68 joueurs 2 dates ; U12G 70 joueurs 2 dates ; U15F 21 joueuses 5 dates ; U14F 12 joueuses 4 dates ; U13F 25 joueuses 2 dates ; U12G 32 joueuses 2 dates ; CPS GB U15 8G 2 F 2 dates, U14 8G 1F 2 dates, U13 10G 2 dates, U12 11G 2 dates.

Il termine par faire un point sur les équipes engagées en championnat de Ligue : R2 1 équipe, R3 4 équipes, U20R 2 équipes, U18R2 1 équipe, U17 : 2 équipes, U16R2 1 équipe, U15R 1 équipe, U14 2 équipes, U15F 1 équipe, R1 Futsal 1 équipe, R1 Futsal F : 2 et par l'état des lieux des sections sportives : 2 classes foot : DIGNE garçons, SISTERON filles ; 2 sections foot DIGNE garçons et SAINTE TULLE garçons ; pour la saison prochaine création d'une SS collège à SAINT AUBAN et une classe foot fille à SISTERON.

Présentation de Lisa PAULEAU qui dit toute sa satisfaction de rejoindre l'équipe technique du District des Alpes après avoir été agent de développement dans le District du Grand Vaucluse. Lisa présente son passé de joueuse et d'éducatrice et son projet pour le District des Alpes.

### **Remise des médailles fédérales**

Thierry BALLAND, enchaîne par l'annonce de la remise des médailles : « nous allons passer au moment que nous préférons tous, nous allons mettre à l'honneur nos bénévoles avec la remise des médailles fédérales. Il appelle tour à tour Messieurs :

Alain BURLE - ST MARTIN DE BROMES Or

Philippe ESMENJAUD - BARCELONNETTE FC Vermeil

Laurent COURIEU - Membre Commission Discipline Argent

Adrian FRANCHINO - FC BARCELONNETTE Jeunesse

### Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

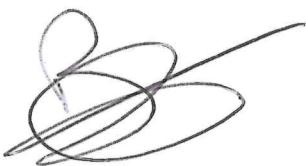
### Clôture de l'Assemblée Générale

Patrick BEL ABBES, remercie l'ensemble des participants à être venus si nombreux pour cette assemblée et propose de se retrouver autour d'un verre de l'amitié et d'un buffet préparé par le Bar des Troènes, Chez Lolo.

La séance est levée à 11h45

#### Le Président

Patrick BEL ABBES



#### Le Secrétaire Général

Thierry BALLAND

